

COMMUNE DE CASTELSARRASIN

(TARN-ET-GARONNE)

Année 2017
7^{ème} séance

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2017

L'An deux mille dix-sept et le dix-huit du mois de décembre (**18.12.2017**) à 18h30, le Conseil Municipal de CASTELSARRASIN, convoqué le 12 décembre 2017, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS.

ETAIENT PRESENTS :

M. BESIERS J-Ph. - Mme ROBIN N. - MM. REMIA A. - KOZLOWSKI E. - PONS M. - Mme CARDONA M. - M. BENECH R. - Mme CAMPOURCY V. - MM. DAL CORSO M. - LANNES S. - LALANE J-A. - Mmes QUEVAL G. - TRESSENS Ch. - DULUCQ M. - PECCOLO M-Ch. - M. FERVAL J-Ph. - Mme RIEDI S. - M. FRANCERIES Ph. - Mmes BETIN N. - FERNANDEZ F. - M. ANGLES A. - Mme GAMBARA C. - M. FOURMENT M.

ABSENTS REPRESENTES :

Mme BAJON-ARNAL J. qui a donné procuration à M. BESIERS J-Ph.
Mme HURREAU-SAUVET N. qui a donné procuration à M. FERVAL J-Ph.
M. IMBERT J-P. qui a donné procuration à Mme BETIN N.
Mme AUGÉ C. qui a donné procuration à Mme DULUCQ M.
M. COSTES Th. qui a donné procuration à M. PONS M.
M. CHAUDERON B. qui a donné procuration à M. ANGLES A.
Mme COCULA V. qui a donné procuration à Mme GAMBARA C.
Mme LUCAS MALVESTIO M. qui a donné procuration à Mme CAMPOURCY V.

ABSENTS NON EXCUSES :

M. DURIEU Max - M. BONNEVIE J-P.

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.
Madame CAMPOURCY Véronique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été déléguée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

AFFICHAGE EN MAIRIE DE CASTELSARRASIN, LE 22 DECEMBRE 2017



.../...

APPEL NOMINAL

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, **Madame Véronique CAMPOURCY**, Secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 novembre 2017

Approuvé à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 12/2017-1

Suppression des Budgets Annexes « ZAC de Terre Blanche » et « ZI Artel » au 31/12/2017

Le Conseil Municipal décide :

Article 1 :

- d'approuver la suppression du budget annexe de la ZAC de Terre Blanche, à la date du 31/12/2017 ;
- d'autoriser Madame le Receveur Municipal à procéder aux opérations nécessaires constatant la variation des stocks ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente.

Article 2 :

- d'approuver la suppression du budget annexe de la ZI Artel, à la date du 31/12/2017 ;
- de transférer les biens à l'actif du budget principal de la Commune ;
- de transférer les contrats d'emprunts en cours au budget principal de la Commune ;
- d'autoriser Madame le Receveur Municipal à procéder aux opérations nécessaires à ces transferts ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 12/2017-2

Approbation des Budgets Primitifs 2018

- **Budget Principal**
- **8 Budgets Annexes**

Le Conseil Municipal décide :

Article 1 :

- d'adopter le Budget Primitif 2018 du Budget Principal qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 25.624.800,00 euros.
- de voter le Budget Primitif 2018 du Budget Principal, au niveau du chapitre pour la section d'investissement comme pour la section de fonctionnement.

Adoptée par 26 voix pour

et 5 contre (M. ANGLES, Mme GAMBARA, M. CHAUDERON, M. FOURMENT, Mme COCULA)

Article 2 :

- d'adopter le Budget Primitif 2018 du Budget Annexe « Interventions Economiques » qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 597.600,00 euros.
- de voter le Budget Primitif 2018 du Budget Annexe « Interventions Economiques », au niveau du chapitre pour la section d'investissement comme pour la section de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité des votants

Article 3 :

- d'adopter le Budget Primitif 2018 du Budget Annexe « Abattoir » qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 480.800,00 euros. La subvention d'exploitation en provenance du budget principal est de 50.000 €.
- de voter le Budget Primitif 2018 du Budget Annexe « Abattoir », au niveau du chapitre pour la section d'investissement comme pour la section de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité des votants

Article 4 :

- d'adopter le Budget Primitif 2018 du Budget Annexe « Restauration municipale » qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 573.200,00 euros. La subvention d'équilibre en provenance du budget principal s'établit dans la limite de 220.000 €.
- de voter le Budget Primitif 2018 du Budget Annexe « Restauration Municipale », au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité des votants

Article 5 :

- d'adopter le Budget Primitif 2018 du Budget Annexe « Transport Tulipe » qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 158.200,00 euros. La subvention d'exploitation en provenance du budget principal s'établit dans la limite de 130.000 €.
- de voter le Budget Primitif 2018 du Budget Annexe « Transport Tulipe », au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité des votants

Article 6 :

- d'adopter le Budget Primitif 2018 du Budget Annexe « Régie autonome du Cinéma VOX » qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 106.600,00 euros. La subvention d'exploitation en provenance du budget principal s'établit à 55.000 €.
- de voter le Budget Primitif 2018 du Budget Annexe « Régie autonome du Cinéma VOX », au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité des votants

Article 7 :

- d'adopter le Budget Primitif 2018 du Budget Annexe « Zone d'aménagement de Saint-Jean des Vignes / Gandalou » qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 713.200,00 euros.
- de voter le Budget Primitif 2018 du Budget Annexe « Zone d'aménagement de Saint-Jean des Vignes / Gandalou », au niveau du chapitre pour la section d'investissement comme pour la section de fonctionnement.

Adoptée par 26 voix pour

et 5 abstentions ((M. ANGLÉS, Mme GAMBARA, M. CHAUDERON, M. FOURMENT, Mme COCULA)

Article 8 :

- d'adopter le Budget Primitif 2018 du Budget Annexe « Régie du Port Jacques-Yves COUSTEAU » qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 167.900,00 euros. La subvention d'exploitation en provenance du budget principal est de 40.000 €.
- de voter le Budget Primitif 2018 du Budget Annexe « Régie du Port Jacques-Yves COUSTEAU », au niveau du chapitre pour la section d'investissement comme pour la section de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité des votants

Article 9 :

- d'adopter le Budget Primitif 2018 du Budget Annexe « Centre Technique Fluvial » qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 88.800,00 euros. La subvention d'exploitation en provenance du budget principal est de 20.000 €.
- de voter le Budget Primitif 2018 du Budget Annexe « Centre Technique Fluvial », au niveau du chapitre pour la section d'investissement comme pour la section de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 12/2017-3**Vote des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP)**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la clôture des autorisations de programme 2015/1 « Nouveau groupe scolaire » et 2015/3 « Giratoire et aménagement de la RD 813 » ;
- d'approuver les modifications portant sur le montant de l'autorisation de programme 2016/2 « Rue Flamens 2^{ème} partie » : 1.000.000 € ;
- d'approuver la création de trois autorisations de programme :
 - 2018/1 « Déplacement skate park », pour un montant de 440.000 € sur la période 2018-2020 ;
 - 2018/2 « Pôle enfance – jeunesse », pour un montant de 5.000.000 € sur la période 2018-2020 ;
 - 2018/3 « Réaménagement ancienne caserne pompiers », pour un montant de 300.000 € sur la période 2018-2019 ;
- d'approuver la répartition prévisionnelle des crédits de paiement par exercice pour chaque autorisation de programme.

Adoptée par 26 voix pour

et 5 contre ((M. ANGLES, Mme GAMBARA, M. CHAUDERON, M. FOURMENT, Mme COCULA)

DELIBERATION N° 12/2017-4**Budget Annexe de l'Abattoir**

- **Dérogation au principe d'équilibre de l'instruction M42**
- **Subvention d'exploitation**

Le Conseil Municipal décide de déroger au principe d'équilibre comptable M42, et d'inscrire en recettes, au Budget Annexe 2018 de l'Abattoir, une subvention d'exploitation de 50.000,00 € prélevée sur les crédits de fonctionnement du Budget Principal de la Commune.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 12/2017-5**Budget de la Régie d'exploitation du Cinéma « VOX »**

- **Dérogation au principe d'équilibre de l'instruction M4**
- **Subvention d'exploitation 2018**

Le Conseil Municipal décide de déroger au principe d'équilibre comptable M4, et d'inscrire en recettes, au Budget Annexe 2018 de la Régie d'exploitation du Cinéma « VOX », une subvention d'exploitation de 55.000,00 €, prélevée sur les crédits de fonctionnement du Budget Principal de la Commune.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 12/2017-6**Budget de la Régie du Port Jacques-Yves Cousteau**

- **Dérogation au principe d'équilibre de l'instruction M4**
- **Subvention d'exploitation**

Le Conseil Municipal décide de déroger au principe d'équilibre comptable M4, et d'inscrire en recettes, au Budget Annexe 2018 de la Régie du Port Jacques-Yves COUSTEAU, une subvention d'exploitation de 40.000,00 € prélevée sur les crédits de fonctionnement du Budget Principal de la Commune.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 12/2017-7**Budget Annexe du Centre Technique Fluvial**

- **Dérogation au principe d'équilibre de l'instruction M4**
- **Subvention d'exploitation**

Le Conseil Municipal décide de déroger au principe d'équilibre comptable M4, et d'inscrire en recettes, au Budget Annexe 2018 du Centre Technique Fluvial, une subvention d'exploitation de 20.000,00 € prélevée sur les crédits de fonctionnement du Budget Principal de la Commune.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 12/2017-8**Subvention d'équilibre 2018 au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

Le Conseil Municipal décide :

- d'accorder au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) une subvention d'équilibre d'un montant maximum de 1.430.000,00 €, au titre de l'exercice 2018 ;
- de verser celle-ci par acomptes, au fur et à mesure des besoins en trésorerie du CCAS.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 12/2017-9**Créances éteintes**

- **Budget Principal**

Le Conseil Municipal décide d'admettre en créances éteintes les titres émis, en 2015, 2016 et 2017, à l'encontre de Mme Sylvie PERIER, pour un montant de 7.178,53 €.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 12/2017-10**Décision Budgétaire Modificative n° 3 (Budget Principal, exercice 2017)**

Le Conseil Municipal décide d'approuver, sans réserve, la Décision Modificative n° 3 du Budget Principal pour l'exercice 2017.

Adoptée par 26 voix pour

et 5 contre ((M. ANGLES, Mme GAMBARA, M. CHAUDERON, M. FOURMENT, Mme COCULA)

DELIBERATION N° 12/2017-11**Décision Budgétaire Modificative n° 1 (Budget Annexe ZA Saint-Jean des Vignes / Gandalou, exercice 2017)**

Le Conseil Municipal décide d'approuver, sans réserve, la décision modificative n° 1 du Budget Annexe ZA Saint-Jean des Vignes / Gandalou, pour l'exercice 2017.

Adoptée par 26 voix pour

et 5 abstentions ((M. ANGLES, Mme GAMBARA, M. CHAUDERON, M. FOURMENT, Mme COCULA)

DELIBERATION N° 12/2017-12**Avances Remboursables – Budget Annexe ZA Saint-Jean des Vignes / Gandalou**

- **Remboursement d'une partie des avances versées précédemment par le Budget Principal (3^{ème} remboursement)**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver un troisième remboursement par le Budget Annexe de la ZA de Saint-Jean des Vignes / Gandalou (section d'investissement, chapitre 16) d'une partie des avances remboursables consenties précédemment, à hauteur de 48.060,00 €, portant le total des remboursements à la somme de 452.317,12 € ;
- d'accepter ce remboursement sur le Budget Principal (section d'investissement, chapitre 27).

Adoptée par 26 voix pour

et 5 abstentions ((M. ANGLES, Mme GAMBARA, M. CHAUDERON, M. FOURMENT, Mme COCULA)

DELIBERATION N° 12/2017-13**Reversement d'une partie des excédents de fonctionnement du Budget Annexe ZA Saint-Jean des Vignes / Gandalou au Budget Principal – Exercice 2017**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le reversement par le Budget Annexe de la Zone d'Aménagement de Saint-Jean des Vignes d'une partie de l'excédent dégagé par l'opération du lotissement de Gandalou (section de fonctionnement, compte 6522) pour un montant de 40.000 € ;
- d'accepter ce reversement sur le Budget Principal (section de fonctionnement, compte 7551).

Adoptée par 26 voix pour

et 5 abstentions (M. ANGLES, Mme GAMBARA, M. CHAUDERON, M. FOURMENT, Mme COCULA)

DELIBERATION N° 12/2017-14**Participation au financement de la construction du nouvel EHPAD de Castelsarrasin-Moissac - Convention relative à l'octroi d'une subvention****- Approbation et autorisation de signature**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la réalisation du projet de construction du nouvel EHPAD de Castelsarrasin-Moissac, porté par le Centre Hospitalier Intercommunal Castelsarrasin-Moissac, et son financement ;
- d'approuver la convention financière à intervenir avec le Centre Hospitalier Intercommunal Castelsarrasin-Moissac pour la construction du nouvel EHPAD, prévoyant l'attribution d'une subvention d'investissement à hauteur de 400.000,00 euros répartie sur trois exercices budgétaires, à compter de 2017 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer à ladite convention ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant à ladite convention, lequel fixera le montant définitif de la participation communale en raison du coût des travaux.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 12/2017-15**Subventions à l'Association « Espace Loisirs »**

- Solde de la subvention 2017
- Subvention complémentaire

Le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer à l'Association « Espace Loisirs » le solde de la subvention 2017, pour un montant de 24.115,09 €, sur la base des modalités définies par la délibération du 3 juin 2010 ;
- d'attribuer à cette même association une subvention complémentaire de 10.934,45 €.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N°12/2017-16**Subventions exceptionnelles aux Associations**

Le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions exceptionnelles suivantes, au titre de l'année 2017 :

- 3.000 € à l'Association « La Lyre » ;
- 500 € à l'« Association de sauvegarde du patrimoine de Castelsarrasin » (ASPC).

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 12/2017-17**Subventions aux Associations****- Acomptes sur subventions 2018**

Le Conseil Municipal décide de verser, à titre d'acomptes sur subventions 2018, les sommes suivantes :

- « CAC Rugby » : 15.000 €
- « La Lyre » : 16.000 €

Ces avances seront versées début 2018.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 12/2017-18**Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la Commune de Castelsarrasin et l'Association Espace Loisirs****- Approbation et autorisation de signature**

Le Conseil Municipal décide :

- de qualifier les activités d'accueil de loisirs de service d'intérêt économique général au sens de la décision de la Commission Européenne du 20 décembre 2011 ;
- d'approuver le projet de convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- d'attribuer une subvention à l'Association Espace Loisirs de 140.000,00 € au titre de l'exercice 2018, dont les modalités de versement sont précisées dans la convention ;
- de préciser que les crédits sont prévus dans le cadre de l'exercice budgétaire 2018.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 12/2017-19**Renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Castelsarrasin et l'Union des Commerçants et Artisans de Castelsarrasin (UCAC)****- Approbation et autorisation de signature**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention d'objectifs et de moyens et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ;
- d'attribuer une subvention à l'Association de 23.000 €, au titre de son programme d'animations 2018, dont les modalités de versement sont précisées dans le projet de convention ;
- de préciser que les crédits sont prévus dans le cadre de l'exercice budgétaire.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 12/2017-20**Convention cadre relative à la cession des droits d'exploitation de photographies de la photothèque municipale à un tiers****- Approbation et autorisation de signature**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention cadre relative à la cession des droits d'exploitation de photographies de la photothèque municipale aux tiers ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir avec les tiers qui en feront la demande.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 12/2017-21

Convention d'objectifs avec l'Association « Les Amis de Pierre » pour le Festival « Grain de Sel » du 18 au 20 mai 2018 inclus

- Approbation et autorisation de signature

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention d'objectifs et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ;
- d'attribuer une subvention de 80.000,00 euros à l'Association « Les Amis de Pierre » pour l'organisation du Festival « Grain de Sel », du 18 au 20 mai 2018 inclus, dont les modalités de versement sont précisées dans le projet de convention.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 12/2017-22

Contrat de Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

- **Approbation du dépôt de candidature**
- **Lancement d'une consultation pour la réalisation d'une prestation d'accompagnement à la rédaction du projet de développement et de valorisation**
- **Demande de subvention**
- **Approbation de signature du contrat**

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire :

- à déposer le dossier de candidature auprès du Conseil Régional d'Occitanie ;
- à lancer une consultation pour la réalisation d'une prestation d'accompagnement à la rédaction du projet de développement et de valorisation et à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional pour ladite mission ;
- à signer le contrat de bourg-centre, si la candidature de la Commune est retenue, et tous documents y afférents.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 12/2017-23

Modification du Règlement de location des salles municipales

Le Conseil Municipal décide d'adopter, à compter de son caractère exécutoire, le Règlement de location des salles municipales.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 12/2017-24

Règlements Intérieurs relatifs à l'utilisation des équipements sportifs de la Commune de Castelsarrasin : Gymnase Flamens / Gymnase des Fontaines / Stade et Gymnases Alary

- Approbation et autorisation de signature

Le Conseil Municipal décide d'adopter, à compter du 1^{er} janvier 2018, les règlements intérieurs relatifs à l'utilisation des installations sportives précitées et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 12/2017-25

Règlement intérieur des jardins familiaux – Zone de Ressayre situés Rue Marcel Paul sur le territoire de la Commune de Castelsarrasin

- Approbation et autorisation de signature

Le Conseil Municipal décide d'approuver le nouveau règlement intérieur des jardins familiaux et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 12/2017-26**Dénomination de l'école maternelle dite « Cassenel », sise 17 allée Jules Ferry**

Le Conseil Municipal décide :

- de dénommer « Ecole Pierre Perret », l'école maternelle actuellement dite « Cassenel », sise 17 allée Jules Ferry à Castelsarrasin.
Cette nouvelle dénomination sera matérialisée aux frais de la Commune, par l'apposition de plaques indicatives.
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 12/2017-27**Bail emphytéotique entre la Commune, la Société CAP SOLAR 42 et le Groupe Pierre de Plan, en vue de l'installation d'une centrale photovoltaïque. Immeuble situé Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, cadastré AS n° 209 et AS n° 279****- Approbation et autorisation de signature**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le principe de la conclusion d'un bail emphytéotique tripartite à intervenir avec la Société CAP SOLAR 42 (siège social : Avenue du Phare de la Balue, ZAC de Cap Malo 35520 La Mézière) désignée « Le Preneur » et la SAS Groupe Pierre de Plan (siège social : ZI du Chantre 82100 Castelsarrasin) intervenant en tant que crédit-preneur ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit bail.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 12/2017-28**Convention de mise à disposition de deux agents communaux auprès de l'Association de l'Office de Tourisme Intercommunal « Moissac-Terres des Confluences »****- Approbation et autorisation de signature**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet de convention de mise à disposition de deux agents communaux auprès de l'Association de l'Office de Tourisme Intercommunal « Moissac-Terres des Confluences », pour assurer ponctuellement, dans les locaux de la Capitainerie du Port de Castelsarrasin (3 allée de Verdun à Castelsarrasin), les activités associées à la Compétence « Promotion du Tourisme » à raison d'une quotité, pour chaque agent, de 10 % du temps de travail annuel, soit de 160 heures pour un temps plein et 128 heures pour un temps partiel de 80 %, dans les conditions fixées par la convention ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout acte s'y rapportant.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 12/2017-29**Convention relative à l'organisation de mesures de responsabilisation****- Approbation et autorisation de signature**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'accueil au sein des services municipaux des élèves des établissements d'enseignement du second degré qui font l'objet d'une mesure disciplinaire de responsabilisation ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariat entre les établissements d'enseignement qui en feront la demande et la Commune.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 12/2017-30

Temps Périscolaires des Ecoles Maternelles et Elémentaires : Convention cadre de partenariat avec la Ligue de l'Enseignement pour l'intervention de bénévoles dans le cadre du programme « Lire et Faire Lire »

- Approbation et autorisation de signature

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet de convention cadre de partenariat avec la Ligue de l'Enseignement pour l'année 2017-2018, pour l'organisation d'ateliers de promotion de la lecture auprès d'élèves dans les écoles maternelles et élémentaires de la Commune pendant les Temps Périscolaires ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir pour la mise en œuvre de l'action « Lire et Faire Lire » dans chaque école, ainsi que tout acte s'y rapportant.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 12/2017-31

Projet de PLU de la Commune de Castelsarrasin

- Avis du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal décide :

- de donner un avis favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Castelsarrasin ;
- de dire que la Commune n'étant pas couverte par un SCOT approuvé, le PLU sera rendu exécutoire qu'après un mois suivant sa réception en sous-préfecture, et après l'accomplissement des mesures de publicités réalisées par la Communauté de Communes Terres des Confluences.

Adoptée par 26 voix pour

et 5 contre ((M. ANGLES, Mme GAMBARA, M. CHAUDERON, M. FOURMENT, Mme COCULA)

DELIBERATION N° 12/2017-32

Modification de la délibération n° 6/2015-12 du Conseil Communautaire en date du 2 juin 2015 : Instauration du Droit de Préemption Urbain sur la Commune de Castelsarrasin

- Avis du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal décide de donner un avis favorable à la modification du périmètre de DPU sur la Commune de Castelsarrasin, à savoir les zones U et AU du projet de PLU.

Adoptée par 26 voix pour

et 5 abstentions ((M. ANGLES, Mme GAMBARA, M. CHAUDERON, M. FOURMENT, Mme COCULA)

DELIBERATION N° 12/2017-33

Modification du Périmètre Délimité des Abords (P.D.A) des monuments historiques sur la Commune de Castelsarrasin

- Avis du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal décide de donner un avis favorable au projet de Périmètre Délimité des Abords des monuments historiques sur le territoire de la Commune de Castelsarrasin.

Adoptée par 26 voix pour

et 5 abstentions ((M. ANGLES, Mme GAMBARA, M. CHAUDERON, M. FOURMENT, Mme COCULA)

INFORMATION : COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

LEVÉE DE LA SEANCE A 21H15